

# Gorgier et son château

## 13<sup>ème</sup> siècle

Au milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle, Gorgier était considéré comme une châtelainie relevant essentiellement de la puissante famille d'Estavayer.

## 14<sup>ème</sup> siècle

En 1344, la seigneurie de Gorgier est devenue un fief de Louis, comte de Neuchâtel et de Pierre d'Estavayer, sous réserve de la fidélité au Duc de Bourgogne et au Seigneur de Vaud.

La terre de Gorgier resta entre les mains de Neuchâtel jusqu'en 1378.

En 1378, la comtesse Isabelle, fille du comte Louis de Neuchâtel remit le fief à Guillaume, co-seigneur d'Estavayer, fils de Pierre, neveu d'Arthaud.

Guillaume, mort sans enfants en 1399, la seigneurie de Gorgier passa à son frère Jean qui mourut en 1413, en laissant 2 fils, Anselme et Pierre.

## 15<sup>ème</sup> siècle

Le 12 mai 1428, Anselme d'Estavayer et sa femme Guyette Palouzet de Salins firent donation à leur 1<sup>er</sup> fils de la terre et châtelainie de Gorgier, St-Aubin, Montalchez, Fresens et Sauges, avec tous les droits seigneuriaux.

En 1432, Pierre, frère d'Anselme, céda à sa mère Marguerite, veuve de Jean, tous les biens qu'il avait à Gorgier et St-Aubin, puis Jacques réunit toute la seigneurie en sa main.

Dès le 12 mai 1433, les terres de la famille d'Estavayer, entre l'Areuse et le ruz de Vaumarcus, furent vendues à Jean 1<sup>er</sup> de Neuchâtel. L'ingérence de la famille d'Estavayer a cessé dans les affaires de Gorgier (elle y avait été propriétaire pendant 300 ans).

Dès cette date, les Châtelainies de Gorgier et de St-Aubin furent seigneuries et propriété des comtes de Neuchâtel / Vaumarcus

Jean 1<sup>er</sup> de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus, achète donc le 12 mai 1433 la terre de Gorgier et toutes ses dépendances. Jean de Neuchâtel mourut le 15 juillet 1464.

Jean II remplaça son père comme seigneur de Gorgier.

En 1474, la guerre éclate entre les suisses et le duc de Bourgogne. Jean II, seigneur de Vaumarcus et de Gorgier, sachant que Charles le Téméraire avait emporté la ville de Grandson le 28 février 1476, se trouvait dans une situation critique. La chronique prétend qu'il est tombé aux mains des Bourguignons qui s'emparèrent du Château de Vaumarcus. Il aurait été tué, la même année, à la bataille de Nancy.

Les fils de Jean II s'étant enfui, c'est Rodolphe de Hochberg qui réunit les terres de Gorgier et de Saint-Aubin. Il mourut le 12 avril 1487.

Le 27 mai 1487, Claude 1<sup>er</sup> entre en possession de ses biens et se fait prêter serment de fidélité par ses sujets de la seigneurie de Gorgier.

Le seigneur de Gorgier, Claude 1<sup>er</sup>, fit tous ses efforts pour annuler le traité d'Estavayer de 1490. Il dut, par prudence, se borner à une protestation que présenta le comte de Neuchâtel au Conseil d'Estavayer. Mais le seigneur de Gorgier continua à refuser sa confirmation aux franchises de ses sujets jusqu'à 1500. Puis il se soumit.

## 16<sup>ème</sup> siècle

Ce fut sous le gouvernement de Lancelot que se produisit la réforme à la Béroche; il était alors seigneur de Gorgier, de Vaumarcus et de Travers.

Dès le 20 septembre 1531, les habitants de la seigneurie de Gorgier ayant embrassé la religion réformée, Lancelot prétendit que les biens d'église de sa seigneurie devaient lui être dévolus.

En 1544, les Bérochaux, mécontents, eurent l'idée de déposséder Lancelot et de s'ériger en une terre indépendante sous le protectorat de Fribourg. Ce projet ayant échoué, ils recoururent à Berne en 1561.

Selon acte du 15 mars 1561, Berne songeait alors à veiller sur les intérêts des sujets de Gorgier.

Lancelot mourut à Neuchâtel en 1573. Ses fils, Claude et Simon, se partagèrent alors la seigneurie.

Les disputes recommencèrent avec les sujets. Claude III ayant obtenu Gorgier avec la maison et la grange (1568), il reconstruisit le château de Gorgier sur les ruines de l'antique tour de Gorgier ruinée depuis un siècle environ. En outre, il releva le gibet. Dès ce moment, les sires de Gorgier prirent le titre de Barons (1576).

Claude voulait mettre un terme aux libertés des Bérochaux et les amener à une soumission parfaite. Berne l'invite à modérer ses passions. Claude avait réuni Derrière Moulin à Gorgier en 1568 (détaché de Vaumarcus). Il mourut le 12 janvier 1590 et fut le seul neuchâtelois protestant. Il laissa deux enfants encore jeunes : Beat-Jacob et Philiberte. Leur mère les emmena chez ses parents. Beat-Jacob devint page à la cour de Bavière et rentra dans le catholicisme.

Beat-Jacob entra en possession de la seigneurie de Gorgier à son retour de Bavière et entra, dès le début, en lutte avec ses sujets.

## 17<sup>ème</sup> siècle

En 1601 a lieu une prononciation d'arbitres entre le seigneur de Gorgier et les cinq villages de la seigneurie qui avaient refusé de contribuer aux réparations du château. Ces réparations furent évaluées par les arbitres à 1500 écus que les dits villages durent payer à leur seigneur.

Fatigué de cette vie pénible avec ses sujets, Beat Jacob remit sa seigneurie à Jonas Varnod, Conseiller de Neuchâtel contre la somme de 1500 écus.

Beat-Jacob fit, en 1622, une chute de traîneau sur la route de La Payaz et se cassa la jambe. Il fit faire à cette occasion la nouvelle route qui passe au fond du ravin, au Sud-Est du Château et que le comte H. de Pourtalès ouvrit au public à perpétuité en se chargeant de son entretien et en considération de la fermeture d'autres chemins au haut de son domaine.

Beat-Jacob mourut en 1623, à l'âge de 56 ans et fut enterré à la Chapelle de Rive à Estavayer, laissant la baronnie grevée de 60'000 livres de dettes.

Son fils, François-Antoine de Neuchâtel, né en 1594, fut seigneur de Gorgier pendant 19 ans et mourut en 1642, à l'âge de 48 ans. Il fut enterré à Estavayer.

Ce fut une période assez calme pour les Bérochaux. En 1642, le Conseil rendit un arrêté ordonnant aux gens de la paroisse de conduire tous les matériaux pour la réparation du château de Gorgier.

François-Antoine eut un fils, Henri-François qui fut nommé en 1660 Capitaine au château de Valangin.

En 1654, il vendit la Montagne de la Chaille pour 6000 livres faibles.

Il mourut à l'âge de 34 ans, en 1663, frappé d'apoplexie à St-Sulpice au moment de partir pour la Bourgogne, en laissant 130'000 livres de dettes.

Son fils, Jacques-François de Neuchâtel de Neuchâtel réclama, par ses tuteurs, l'investiture du fief de Gorgier. Il était sorti de l'Académie de Besançon en 1661 et était entré deux ans plus tard comme capitaine d'une compagnie suisse du prince de Neuchâtel, Henri II d'Orléans, à Paris. Il mourut à Paris en 1678, célibataire, et fut enseveli dans l'Eglise St-Roch. Il avait à peine 30 ans et était le dernier des Neuchâtel.

Charlotte de Neuchâtel, baronne d'Achey, tante de Jacques-François, réclama possession et investiture du fief de Gorgier six semaines après la mort de son neveu. Sa demande fut écartée.

En 1680, les trois Etats prononcèrent une sentence favorable à ses prétentions parce qu'elle était encore de la maison de Neuchâtel, mais elle obtint possession sans l'investiture du fief pour sa vie durant. Elle résida au château de Gorgier où elle continua de vivre comme les anciens seigneurs. Elle eut pour conseiller et ami Jean-Michel Bergeon, maire de Neuchâtel et conseiller d'Etat, qui l'aida à obtenir la baronnie.

## 18<sup>ème</sup> siècle

Elle mourut en 1718, à l'âge de 82 ans. Elle est enterrée dans la chapelle de Rive, à Estavayer. Elle laisse 2 filles : Marguerite-Eugénie qui épousa en 1699 Gabriel Philibert, comte de Grammont, baron de Châtillon près de Besançon, et Marie-Françoise, religieuse à Baume.

Charlotte de Neuchâtel avait institué comme héritier son gendre, comte de Grammont, mais celui-ci n'obtint l'investiture de Gorgier qu'en 1721 après de longs procès avec d'autres prétendants à la seigneurie, en particulier Jacques-Philippe d'Estavayer, petit-fils d'Elisabeth de Neuchâtel.

En 1730, le juge Rougement fit un état de la baronnie de Gorgier qui, à ce moment, avait 1 lieue le long du lac de Neuchâtel et près de 2 dèes le bord du lac jusqu'aux limites du Val-de-Travers.

Le comte de Grammont mourut en 1730 et le 11 avril la mise en possession du fief de Gorgier fut accordée à sa fille, Marie-Charlotte de Grammont. Les Grammont ne résidèrent pas au château, mais firent administrer la châtellenie par un prêtre, Jean-Pierre Ehrard. En 1738, la châtellenie était affermée pour 3000 francs au châtelain Rognon.

La comtesse de Grammont mourut en 1747 et sa fille en 1749, sans laisser de postérité. De ce fait, le fief revint alors au souverain Frédéric II, roi de Prusse. Le 7 juillet 1749, le roi de Prusse, prince de Neuchâtel, donna par un décret la baronnie à son conseiller intime, Jean-Henri d'Andrié.

Jean-Henri d'Andrié, conseiller de la justice supérieure française de Berlin et précédemment ministre plénipotentiaire de la Cour de Prusse à celle de Grande-Bretagne, reçut l'acte d'investiture le 25 août 1749. Il se rendit lui-même au château de Gorgier, en octobre, pour prendre possession de la baronnie. Il y eut une grande fête et il demeura au château jusqu'en 1750, date à laquelle il retourna à Berlin. Abraham Coussandier fut nommé receveur et s'établi au château dans ce but.

En 1755, la paroisse refuse de voiturer des matériaux pour la construction d'un nouveau bâtiment au château de Gorgier où l'on voulait placer le pressoir. En 1759, Jean-Henri d'Andrié mourut le 22 avril 1762.

Jean-Jacques d'Andrié, frère de Jean-Henri, devint baron de Gorgier. Ce dernier vint s'établir au château et recommença la série des luttes et des procès avec les Bérochaux. Cela dure jusqu'en 1770, époque à laquelle les relations entre le seigneur et ses sujets s'améliorèrent si bien que ces derniers demandèrent un affranchissement. Le baron écrivit lui-même sa requête au seigneur de Neuchâtel pour lui demander bien humblement que, au moyen d'une compensation annuelle et fixe, mais équivalente, il lui soit permis de travailler à l'humaine et raisonnable abolition de l'usage des corvées de bras et de charrues établies dans la terre de Gorgier.

L'autorisation demandée fut immédiatement accordée. La paroisse prit l'engagement de payer chaque année 157 ½ livres faibles à son seigneur.

Jean-Jacques d'Andrié mourut en 1766 et c'est son fils, Jean-Henri II d'Andrié, qui lui succéda jusqu'en 1788, date de sa mort.

Jean-Simon-Pierre d'Andrié, frère de Jean-Henri II d'Andrié, devint baron de Gorgier en 1789 et géra la baronnie pour son neveu Charles-Henri, officier au service de Prusse.

## 19<sup>ème</sup> siècle

Charles-Henri d'Andrié, vicomte de Gorgier, passa de l'armée prussienne dans le contingent de Berthier, Prince de Neuchâtel, dont il devint l'aide de camp et chef du bataillon neuchâtelois (les canaris). En 1812, il fit la campagne de Russie sous Napoléon avec 1027 hommes et n'en ramena que 16.

En 1805, à la veille du moment où la Principauté de Neuchâtel allait passer aux Français, le vicomte d'Andrié, seigneur de Gorgier, écrivait une lettre curieuse et peu connue à son cousin, M. le baron d'Andrié :

" C'est le comble de l'infamie, de l'ingratitude et de la bêtise. Imaginez-vous que la communauté de Gorgier, cette horde de vils paysans, dans une assemblée qu'elle a tenue le 25 août, s'est occupée de démarches à faire auprès des autres communautés de ma terre, et de celles de Vaumarcus, Vernéaz, Bevaix, Cortaillod, et ensemble auprès de la Bourgeoisie de Boudry, dont elles suivent la bannière pour obtenir la *Constitution française*, seul moyen, selon elle, d'être déchargée de troupes... J'envisage cette délibération comme un acte de trahison à mon égard. Je ne sais pas jusqu'à quand je resterai seigneur de Gorgier, mais tant que je le serai, des coquins parmi mes ressortissants ne seront pas ménagés par moi... Cette invitation à délibérer est énigmatique, ne nomme pas les choses par leurs noms, mais ce que je sais, elle serait suffisante dans d'autres temps pour conduire au gibet... En demandant la constitution française, ils demandent l'anéantissement de mes droits... Pensez s'il est douloureux pour moi de voir des gens auxquels ma famille n'a cessé de faire du bien, conjurer d'une manière aussi infâme. Et pour comble de scélératesse, ils veulent avoir la gloire de donner la branle. Tout ceci est diabolique, tout ceci me fait sauter jusqu'au plafond.....".

Depuis longtemps, Charles-Henri d'Andrié cherchait à se défaire de Gorgier. En 1806 déjà il avait manifesté cette intention.

En 1813, Gorgier est vendu à la famille de Pourtalès.

Charles-Henri d'Andrié fut tué le 29 janvier 1814 à la bataille de Brienne.

James-Alexandre, comte de Pourtalès-Gorgier (1776 - 1855) reçut la terre de Gorgier en vertu d'un rescrit de S.M. Frédéric Guillaume III, du 30 novembre 1814. Ce fut lui qui affranchit les Bérochaux des corvées de charroi en 1822 et qui reçut un banc à l'Eglise en reconnaissance de cette généreuse action, banc auquel on mit les armoiries du comte (armoiries enlevées en 1848). En outre, la Commune de Gorgier lui accorda la bourgeoisie d'honneur.

Bientôt arriva la tentative de 1831 réprimée par le général de Pfuel. Les communes de la Béroche furent parmi les plus courageuses pour pétitionner en faveur des réformes depuis longtemps désirées. Le général Pfuel introduisit quelques modifications à l'état judiciaire de La Béroche :

- le quartier de Derrière-Moulin sera détaché de la juridiction de Bevaix pour être réuni à celle de Gorgier;
- la cour des assises de Gorgier est supprimée;
- la cour de justice criminelle de Gorgier est supprimée; le ressort criminel de Gorgier est réuni à Boudry.

En 1831, le seigneur de Gorgier céda ses droits de juridiction au souverain, en conservant le château à titre de fief ainsi que diverses propriétés qui en dépendaient. Le fils de James-Alexandre, Henri de Pourtalès-Gorgier succéda à son père et fut le dernier seigneur de Gorgier. Il entra en arrangement avec le gouvernement de 1848 au moment de la fondation de la République, au sujet de certains droits seigneuriaux qui avaient été réservés lors de la réunion à la directe en 1831.

Ainsi se termine l'histoire de la Seigneurie de Gorgier.

Les Pourtalès vendirent le château de Gorgier en 1879 à M. Alphonse Berthoud qui fit exécuter des travaux d'embellissement et de confort .

Le château, acheté en 1895, par W. de Bonstetten fut revendu à M. Antoine Borel en 1897.

Malgré les importantes réparations faites antérieurement, le château de Gorgier a subi durant dix dernières années de considérables améliorations. Le nouveau propriétaire, Antoine Borel, en a restauré presque entièrement toutes les parties.

## **20<sup>ème</sup> siècle**

En 1904, un réservoir fut construit à l'est de la Prise Cornu, au Nord du domaine. Il contient 1'117'000 litres d'eau.

Une nouvelle ferme fut construite sur la Vy d'Etra, à la jonction de cette route avec le chemin qui conduit à la Prise Cornu. Elle fut terminée en 1905 (et détruite par un incendie en 2002).

L'emplacement de l'ancienne ferme, dans la cour du château, fut transformé en un parterre de gazon et de fleurs aboutissant à deux rampes d'escalier monumental avec grotte et bassin d'eau; sur les côtés, deux rampes conduisent aux écuries de la cour supérieure. Dans le fond, une grande porte à créneaux flanquée de deux tours ferma la cour au Nord. A l'Ouest, où se trouvait le logement du fermier, s'éleva une tour carrée adossée à un mur en créneaux s'arrêtant à une porte à toit neuchâtelois donnant sur la charmille.

Toutes ces restaurations et constructions nouvelles sont dues à l'architecte Leo Châtelain.

Le château possédait aussi un port et une installation de bains situés à Combamare. Depuis 1848, La Béroche a vécu dans le calme politique, calme relatif, que les élections ecclésiastiques en particulier et parfois les élections politiques ont donné lieu à des incidents très vifs, le tempérament des bérochaux s'étant peu modifié depuis l'époque où ils luttaient contre les empiétements du seigneur sur leurs droits.

Il n'y a cependant aucun événement bien marquant à signaler dans l'existence des Communes de La Béroche qui vivent maintenant dans la plus grande tranquillité, préoccupées qu'elles sont des moyens de parer aux mauvaises récoltes des dernières années et de faire produire mieux au sol fertile de leur contrée.

## **Vie scolaire**

La commune de Gorgier a éprouvé de bonne heure le besoin d'une école communale, du moins dès le XII<sup>ème</sup> siècle, elle essaya d'en créer une temporaire, mais elle eut peu de succès.

En 1821, l'école se tient du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars et les élèves doivent être âgés de 7 ans pour pouvoir y entrer.

En décembre 1821, Gorgier songe à modifier sa situation scolaire. La commission, chargée de l'examen des moyens d'améliorer le mode d'instruction de la jeunesse, ainsi que le local propre à leur donner cette instruction, s'étant occupée de ces deux importants objets, a donné son rapport, sur lequel la Commune a délibéré et arrêté ce qui suit :

- L'étage de la maison de Commune sera destiné à former le local propre à l'instruction des enfants;
- Il sera formé deux parties d'instruction, savoir l'une pour les garçons séparément des filles et l'une pour les filles séparément des garçons; outre l'éducation scolaire, les filles recevront une éducation domestique; la partie de l'appartement destinée aux filles se prendra devers bise et nécessairement leur entrée se pratiquera de ce même côté pour l'ordre et la décence.

Vers 1831, on paraît être revenu à un autre système, attendu qu'il est question d'établir une école de filles, mais l'école ne se tient que durant les mois d'hiver.

Le rapport de 1833 de la commission d'Etat pour l'éducation publique, nous apprend que :

" A Gorgier, la Commune avait en 1828 rendu permanente, par forme d'essai et pour 3 ans, son école qui comptait jusqu'à 130 enfants. La formation d'une seconde école était un besoin urgent et la commission accorda en 1830 à la Commune les secours qu'elle demandait pour en établir une de quartier aux Ouches dessus pour les enfants des Prises voisines du Bois noir qui dans les hivers rigoureux ne peuvent se rendre à Gorgier.

Ces trois écoles sont dans un état satisfaisant. "

En 1837, Gorgier comptait 187 élèves, c'est pour cela que l'on a accordé un sous-maître au régent. Le rapport donne les meilleurs renseignements sur la marche de l'école de Gorgier à cette époque.

De 1855 à 1867, il y eut une école à Chez-le-Bart. Dès lors, la population s'est accrue et le nombre d'écoles a augmenté. Il y en a actuellement 4 à Gorgier et 1 aux Prises.

La maison d'école, bien peu spacieuse et mal ordonnée, date de 1867. les salles sont basses et le bâtiment se trouve entre deux routes fréquentées.

## **Vie sociale**

Le Bérochoux est essentiellement agriculteur, ce qui revient à dire que sa vie, consacrée presque entièrement au travail des champs, lui laisse peu de loisirs pour les préoccupations de la vie sociale.

Toutefois, à La Béroche aussi, les sociétés diverses se sont multipliées :

- l'Helvétienne, chœur d'hommes de Gorgier, fondée en 1882
- Chœur d'hommes de Saint-Aubin, fondé en 1907
- Chœur mixte fondé en 1885
- Société de musique : La lyre, fanfare fondée en 1898
- Société de gymnastique " Helvetia ", fondée en 1880
- Société d'intérêt public et d'embellissement, fondée en 1908
- Société de tir fondée à Sauges en 1775

La langue des Bérochoux fut longtemps la langue romane ou le patois. C'était du moins l'idiome populaire, vraiment flexible, pittoresque, énergique, auquel chaque groupement a retranché et ajouté ses mots, sa tournure, sa prononciation, faisant abonder ou rejetant les consonnes suivant des goûts. Cela est si vrai que les patois différaient d'un village à l'autre, mais c'était un langage agréable à l'oreille, compagnon fidèle des mœurs et du caractère des anciens. On parlait cette langue du haut de la chaire à l'école, on s'en servait même en justice. Aujourd'hui on peut dire que les derniers vestiges de cette langue ont disparu, heureusement recueillis dans d'importantes études qui ne tarderont pas à paraître dans l'ouvrage " Le glossaire des patois romands ".

Le sobriquet des gens de Gorgier : Les Belins " béliers " à cause de certaines particularités du caractère de ses habitants, de la fermeté et de l'opiniâtreté dans les idées une fois reçues, ou bien le nom de Belin est-il un héritage lointain du vieux culte populaire à Bahal qui aurait eu des autels à Gorgier ?

Les sobriquets sont des dénominations très anciennes et remontent sans doute à cette époque lointaine déjà où les garçons d'un village étaient régulièrement en guerre avec ceux d'un village voisin. Chaque localité ayant sa corporation de garçons trouvait tout naturel de provoquer des conflits avec les corporations voisines. Ces querelles de villages aboutirent à de telles conséquences que le Conseil d'Etat dut, vers 1800, abolir ces confréries devenues un danger public.

L'Hôpital de la Béroche, à St-Aubin, a été ouvert le 1<sup>er</sup> mai 1905. Sa construction est due à l'architecte Colomb et parmi les bienfaiteurs de cet établissement, nous retrouvons M. Antoine Borel, du Château de Gorgier. Cet hôpital répond à un véritable besoin et rend et rendra des services considérables à la population de cette partie du pays.

### Lac gelé en 1830

La nuit du 4 au 5 février 1830, le lac de Neuchâtel s'est pris de glace et le 6 février on a eu la certitude qu'il était gelé partout. Le thermomètre était ce jour-là à 12 °, les jours auparavant il montait de 15 à 16, jusqu'à 20 °; pendant ces jours le lac fumait comme s'il eût été tout en feu. Le 6 février sont arrivés à Estavayer quatre jeunes garçons venant du canton de Neuchâtel; à 2 ¼ h. de l'après-midi, six jeunes gens à pied sur la glace (non sans peur). La traversée a été faite d'une heure. Le plus jeune des 6 avait 14 ans.

Le Conseil municipal d'Estavayer s'est distingué par la réception qui leur a été faite.

Le même jour, vers 4 heures du soir, arrivent encore deux jeunes gens de Chez-le-Bart.

Le lendemain 7 février, ils sont repartis tous ensemble, sur le lac toujours gelé, et ils ont compté 9500 pas d'un bord à l'autre. Le 7 février, 80 à 100 personnes ont traversé le lac par un beau soleil.